Le corps de musique des élèves du Collège de Ste-Anne, sous la direction du Rev. M. L. Tremblay, précédait le clergé et exécutait, avec la plus garnde perfection, des marche sappropriées à cette religieuse cérémonio.

Le couronnement de Ste Anne de Beaupré.—Lo Souverain Pontife Léon XIII, glorieusement régnant, aime la Bonne Ste Anne et le Canada. Il vient de le signaler encore avec éclat. Il y a quelques mois, Sa Sainteté a daigné ériger en Basilique le Sanctuaire do Sto Anno do Beaupré, et accorder à sept autels de cette église toutes les indulgences que l'on peut gagner en visitant à Rome les sept autels indulgencies de Saint Pierre.

A ces favours ei préciouses, la pieuse munificence du Saint Pèro en a ajouté une nouvelle qui comblera

de joie tous les cœure canadiens. >

D'après une décision récente, la Statue de Ste Anne de Beaupré sera solennellement couronnée au nom de Léon XIII comme Sainte Anne d'Auray l'a été au nom de Pie IX. Le Pape veut glorifier la puissante Patronne du Canada Français. Il veut attester par un témoignage public ce qu'Elle mérite de confiance de la part des âmes qui l'invoquent.

La couronne de Sainte Anne et celle de la Sainte

Vierge seront en or massif.

L'honneur si légitimement désiré par les Dames et les Demoiselles de contribuer directement au couronnement de Sainte Anne et de sa Céleste Fille ne peut être refusé au zèle de leur piété. La couronne de Sainte Anne sera l'offrande des mères de famille, et celle de la Sainte Vierge l'offrande des jeunes filles.

Des comités de Dames et de Demoiselles seront formés prochainement pour organiser la recette de offrandes particulières à recueillir dans les paroisses.

On recevra avec reconnaissance les bijoux que les Dames et les Demoiselles voudraient offrir pour orner les deux couronnes.

Les personnes qui donneront au moins 25 cents pour les couronnes seront par là même affiliées à l'Œuvre des Messes qu'on célébrera à perpétuité (deux messes chaque mois) dans le Sanctuaire de Sainte Anne de Beaupré et auront part aux prières publiques dites chaque jour dans la même église, en faveur des bienfaiteurs et de toute personne recommandée.

L'époque du couronnement sera annoncée ultérieu-

Cetto bonne œuvre est recommandée spécialement par Son Eminence le Cardinal Taschereau, Nos Seigneurs les évêques d'Ottawa, de St Gormain de Rimouski, de Sherbrooke, de St Hyacinthe, de Chicoutimi et de Nicolet.

Nouveau bureau de poste sous le nom de " Poiré."-Le Département des postes vient d'établir un nouveau Tolli, Via della Madelena, 27, Piano 2, Rome, Italie. bureau de poste dans la paroisse de St Alban, comté de Portneuf, à mi-chemin entre la gare de la Chevrotière et l'église paroissiale. On lui a donné le nom de "Poiré," du nom du très révérend M. C. E. Poiré, actuellement curé de Ste Anne de la Pocatière et supérieur du Collège de Ste Anne. M. le Grand vicaire Poiré est considéré à juste titre comme le fondateur de la paroisse de St-Alban, alors qu'il était curé de Deschambault (de 1846 à 1857). Coux qui ont choisi | concourir aux prix de l'exposition. eo nom, ontété assurément bien inspirés, car on no pouvait mieux conserver le souvenir du digne fonda-|cune devra porter un numéro sur l'adresse et la lettre

teur de cette paroisse qui a largement contribué à l'érection de la première chapelle en 1851, et auquel cette poroisse doit de fréquentes et générouses souscriptions en faveur de l'église actuelle.

Règles à suivre dans l'expédition des objets destinés à l'Exposition du Vatican.-On nous prie de publier, à ce sujet, les documents suivants :

Québec, 13 juin 1887.

M. lo rédactour,

A la demande de M. le commandeur Acquaderni, Président de la Commission Promotrice du Jubilé Sacerdotal de Sa Sainteté, nous avons l'honneur de vous prier de vouloir bien publier la note ci-jointe qui indique les règles à suivre dans l'expédition des objets destinés à l'exposition vaticane,

Votre serviteur,

C. VINCELETTE Président du Cercle Catholique.

Règles à suivre pour l'expédition des objets à l'exposition du Vatican.

1. Les objets destinés à l'exposition du Vatican, à Rome, doivent être adresses comme suit :

Exposition du Vatican

A SA SAINTETÉ

Le Souverain Pontite Leon XIII

VATICAN, ROME

ITALIE.

2. Les objets doivent être emballés avec soin et avoir chacun une étiquette portant les indications suivantes: a, les noms de baptême et de famille du donateur; b, le nom du diocèse auquel appartient le do-nateur; c le nom et la matière de l'objet; d, et (si l'objet est destiné à concourir aux honneurs des diplômes et des médailles) il faudra joindre la formule de déclaration prescrite par le règlement et conforme à l'or ginal publié par la Commission Promotrice, ou par le Comité national respectif.

3. Dans le bulletin d'expédition (connaissement) par les chemins de fer ou par la mer, il faudra indiquer, avec la plus grando précision possible, la na

ture des objets expédiés.

4. Aussitôt que les objets seront expédiés, l'expéditour devra avertir le Comité local de Rome, par une lottre affranchie, adressée à M le Commandeur Filippo

On indiquera dans cette lettre : a, le jour où l'expédition a été faite; b, le lieu d'où elle a été faite et les noms du diocèse et de la nation auxquels l'expéditeur appartient; c, la liste des objets contenus dans la caisse, indiquant pour chaque objet le nom et la matière de l'objet, les noms de baptème et de famille du donateur; et on ajoutera une copie de la déclaration prescrite par le règlement pour tous les objets qui

Si l'expédition se compose de plusieurs caisses, cha-